**Dans le cadre de la prévention et la lutte contre les moustiques sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) en lien avec l’Agence Régionale de Santé (ARS Guyane) informe la population de la mise en place de rotations de « l’épandeur monté sur automobile » dans la commune.**

Les créneaux de passage sont prévus les **mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 août 2024**, entre **18h00 et 20h30** du soir.

Les calendriers de passage de « l’épandeur » seront consultables sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane : [www.ctguyane.fr](http://www.ctguyane.fr) ainsi qu’auprès de la mairie de la commune de Rémire-Montjoly et de l’ARS Guyane.

Ces calendriers sont diffusés à titre prévisionnel et peuvent subir des modifications (annulations et autres) pour des raisons techniques. Dans le cas d’une annulation pour cause de pluie, le passage sera reconduit le lendemain même heure.

**Il est demandé à la population, et particulièrement aux enfants, d’éviter de s’exposer lors du passage de « l’épandeur monté sur automobile ».**

La Collectivité Territoriale de Guyane, souhaite, dans ce contexte, rappeler les bons gestes à adopter pour limiter la prolifération des gîtes larvaires du vecteur de la dengue :

* + - * Supprimer les lieux de ponte aux alentours (gouttières, vases, pneus usagés, soucoupes de pots de fleurs, tout récipient pouvant contenir de l’eau stagnante) ;
      * Entretenir son jardin en coupant l’herbe régulièrement ;
      * Couvrir les piscines hors d’usage et évacuer l’eau des bâches ou traiter l’eau : eau de Javel, galet de chlore ;
      * Utiliser un répulsif (voir avec votre médecin ou votre pharmacien) ;
      * Se protéger avec des vêtements couvrants et amples ;
      * Protéger les nouveau-nés, les plus jeunes (moins de 3 ans) et les personnes âgées : mise en place de moustiquaires autour des lits ;
      * En cas de fièvre, consulter son médecin
      * Éviter/limiter les sorties si l’on est infecté.